FOOT DEUX-SEVRES HEBDO

N° 27 - Vendredi 13 Mars 2020

Coordonnées

Siège Social et Adresse Postale :

23 Rue Pied de Fond ï B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX 9

Accueil :

BOUDREAULT Dominique
LEGÉ Annie
MAHAOUDI Hakim
POIRAULT Jean-Luc
Tel : 05.49.79.18.52 - Fax : 05.49.79.46.36

Site officiel et E-Mail :

Site : http://foot79.fff.fr
e-mail : district@foot79.fff.fr

Horaires dôouverture :

Du lundi au Jeudi : 8 h 00 ï 17 h 00
Vendredi : 8 h 00 ï 17 h 00 de Novembre à Mars et 16 h 00 dôAvril à Octobre

Réunions Manifestations

Sommaire

Commission Statut Arbitrage é é . p 02
Commission des Jeunes é é é é p 04
Nos Partenaires é é é é é é é .. p 05
Avis aux Clubs é é é é é é é .é p 06
Infos Clubs é é é é é é é é é é p 09

COMMUNIQUE - COVID 19

Déclaration de Noël Le Graët, Président de la F.F.F., à la suite des annonces du Président de la République,

Madame, Monsieur

Les annonces du Président de la République conduisent la Fédération Française de Football à prendre ses responsabilités pour contribuer sans ambiguïté à endiguer la crise sanitaire qui frappe notre pays. En conséquence, je souhaite annoncer dès ce soir la suspension de l'ensemble des activités et compétitions gérées par la Fédération, ses Ligues et ses Districts, sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, tous les championnats amateurs féminins et masculins, de toutes les catégories d'âge, les divers tournois et rassemblements, les entraînements et l'activité des écoles de football sont interrompus à compter de demain vendredi 13 mars, et jusqu'à nouvel ordre. Ils reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.

Je vous remercie pour votre collaboration.

COMMISSION STATUT DE LôARBITRAGE

Réunion du 13 Février 2020
Clubs en Infraction au 15 Février 2020

Président : Mr. Jacques OUVRARD
Membres présents : MM. Jean Luc BERTAUD, Yannick DEVANNE, Joël GABORIT, Nicolas LACROIX, Claude SENARD
Membres excusés : Mr. David GUILLON
Invités présents : MM. Franck BONNET, Thomas BROSSARD.

★★★★★

Situation des clubs arrêtée au 13 février 2020

Nous vous rappelons quêen ce qui concerne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison en cours, 2018/2019, les clubs doivent obligatoirement faire référence à la liste publiée sur le site du District (rubrique Documents généraux/Arbitrage), ainsi qu'aux divers procès-verbaux de réunions de la Commission départementale du Statut de l'Arbitre. Cette liste ne peut plus être modifiée à ce jour.

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 janvier 2020 (date limite de demande licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs) pour la saison 2019-2020.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2020 pour être reçus aux tests théoriques (application du nouveau Statut) et jusqu'au 15 juin 2020 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Il faut, si possible, prévoir un nombre de candidats supérieur aux obligations pour se prémunir contre un échec toujours possible à l'examen.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2019/2020 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2020/2021.

2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2020/2021.

1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2020/2021.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de lôArbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical ou de dossier médical non encore reçu- sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle sôils répondent aux obligations en nombre dôarbitres.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue.).

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2020 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à lâarticle 34 du statut de lâarbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

2ème Division :

- E.S. PINBRECIERES : Manque 1 arbitre - 3ème année dôinfraction - 150 ú dâamende

3ème Division :

- A.S. AUGE AZAY LE BRULE : Manque 1 arbitre ï 1ère année dôinfraction ï 50 ú dâamende
- COMORIENS BRESSUIRE : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende
- U.S. VERGENTONNAISE : Manque 1 arbitre ï 1ère année dôinfraction ï 50 ú dâamende

4ème Division :

- LAMBON : Manque 1 arbitre ï 1ère année dôinfraction ï 50 ú dâamende
- A.S. PERIGNE : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende
- STE NEOMAYE ROMANS : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende
- ENT. GENNETON : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende
- U.S. CLOU BOUCHET : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende
- F.C. CHATILLON : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende
- Ste An. S.C. NEUVY BOUIN : Manque 1 arbitre ï 2ème année dôinfraction ï 100 ú dâamende

Le Président
Jacques OUVRARD

COMMISSION DES JEUNES

Procès-Verbal n° 21
Réunion téléphonique du 05 Mars 2020

Présents : MM. Dany BODIN et Jean-Paul DENIAU

CHAMPIONNAT U15 – DIVISION 3 - PHASES FINALES

Modification du Règlement (page d'accueil foot à 11 - Phase 2 -)
~~**Le premier de chaque poule participera à la finale (triangulaire).**~~
Le premier de chaque poule ainsi que le meilleur second participeront aux ½ finales du championnat U15 D3 qui se dérouleront le **samedi 23 MAI 2020**.
Tirage au sort des rencontres :
Match 1 ➢ 1er poule A contre 1er poule C.
Match 2 ➢ 1er poule B contre Meilleur second.

FINALE DU CHAMPIONNAT U13 - DIVISION 4

Participation du 1er de chaque poule (soit 6 équipes) :
2 groupes de 3 équipes puis matchs de classement.
3 rencontres de 20 Minutes.
Tirage au sort des groupes :
Groupe A : le premier des poules A, C et E.
Groupe B : le premier des poules B, D et le Meilleur second.

L'Animateur de la Commission
Dany BODIN

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

NOS PARTENAIRES

AVIS AUX CLUBS

COMMUNIQUE D.D.C.S.P.P.

Le 21 Février 2020, la Ministre des Sports a organisé la première Convention Nationale sur la prévention des violences sexuelles. Une étape qui en appellera dôautres puisque des groupes de travail ont été mis en place le jour même, avec pour objectif de présenter en Mai 2020 des propositions opérationnelles qui sôintègreront dans le plan de prévention des violences sexuelles dans le champ du sport.

À ce stade, le Ministère des Sports a conçu une fiche réflexe (ci-dessous) pour vous aider à mieux prévenir et réagir face aux violences sexuelles. Il sôagit dôun nouvel outil de sensibilisation « grand public » que nous mettons à votre disposition.

Pour que les violences sexuelles ne soient effectivement plus un tabou dans le champ du sport, nous avons besoin de chacune et de chacun dôentre vous. Cette culture de la vigilance commune vis-à-vis dôun fléau qui nôa pas sa place dans le champ du sport est laffaire de chacun dôentre nous.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

www.sports.gouv.fr

PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT TOUS CONCERNÉS

LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT NE DOIVENT PAS ÊTRE UN TABOU.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La violence peut résulter ou prendre la forme d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise ou d'un abus d'autorité. L'utilisation de la force et de la menace n'expliquent pas à elles seules la caractérisation d'une violence sexuelle.

Les violences sexuelles regroupent :

- **les agressions sexuelles :** des comportements basés sur l'utilisation de la force, menace, contrainte ou surprise de la part de l'agresseur qui peuvent prendre la forme de viols et/ou attouchements (un baiser, une caresse et autres).
- **les atteintes sexuelles :** des actes de pénétration sexuelle qui ne supposent pas l'emploi de la violence, de la contrainte ou de la menace (suite par exemple à des gestes de tendresse insistants ou des contacts physiques insistants) et qui sont commis par un majeur sur un mineur de moins de 15 ans.
- **Le harcèlement sexuel :** une violence sans impact sur l'intégrité physique de la victime mais qui peut prendre la forme :
  - de chantage dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles ;
  - d'invectives et humiliations répétées à caractère sexuel ;
  - d'attitudes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme.
- **Le bizutage :** il se caractérise le plus souvent par l'obligation d'accomplir des actes humiliants et dégradants notamment en début d'année scolaire ou de saison sportive.

Tous ces comportements sont punis par la loi.

À RETENIR

- Les agresseurs ne sont pas toujours ceux que l'on imagine. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme, d'un proche, d'une personne de confiance, d'un camarade, d'un encadrant ou d'une personne ayant autorité...
- Les garçons comme les filles peuvent être victimes de violences sexuelles.
- Toutes les disciplines sportives sont concernées.
- Les violences sexuelles peuvent survenir dans des lieux et situations très variés : le vestiaire ou l'internat, en situation isolée ou dans des contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement) ou encore des temps liés à la culture sportive (fête).
- Plus le délai entre l'acte commis et sa divulgation est important :
  - plus les victimes s'exposent à des traumatismes psychologiques ou difficultés scolaires et des souffrances supplémentaires ;
  - plus le dossier sera long et difficile à instruire sur le plan judiciaire et administratif du fait de l'éloignement temporel des preuves.

Aucune victime de violences sexuelles n'est responsable de ce qui lui arrive.

IMPORTANT !

IL NE FAUT PAS RESTER SEUL AVEC SES DOUTES, SES QUESTIONS, SES INQUIÉTUDES, IL FAUT PARLER DE LA SITUATION RENCONTRÉE OU RAPPORTÉE AVEC LES AUTRES SPORTIFS, PROFESSIONNELS DE SON ÉQUIPE, SA HIÉRARCHIE, SON ENVIRONNEMENT, SA FAMILLE.

ATTENTION !

Aux fausses allégations punissables par la loi. Elles s'observent parfois dans le cas de conflits familiaux ou entre les parents et la structure/l'institution.

POURQUOI BRISER LE SILENCE ?

SI VOUS ÊTES VICTIME mineur(e) ou adulte

- Pour ne plus en souffrir et en être dépendant(e).
- Pour être aidé(e) et vous protéger.
- Pour retrouver votre intégrité.
- Pour que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre ou que cela recommence...
- Parce que ces agissements sont inacceptables, punis par la loi.
- Parce que c'est un droit de se défendre lorsqu'on subit ces actes.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN mineur(e) ou adulte

- Parce que c'est un devoir de signaler lorsque vous avez la conviction de la survenance de tels faits.

SI VOUS ÊTES ACTEUR DU SPORT (DIRIGEANT, ENCADRANT, ÉDUCATEUR, PARENT, PRATIQUANT ET AGENT DANS LES SERVICES...), VOUS ÊTES TENU DE :

- **signaler** les actes de violence sexuelle portés à votre connaissance par la victime ou une personne à qui la victime s'est confiée directement auprès du Procureur de la République en l'absence de doute. Sinon, auprès d'un des contacts mentionnés ci-dessous pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils :
  - auprès des numéros d'appel d'urgence : dont le 119 pour les mineur(e)s ;
  - auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) de votre département en lui transmettant une information préoccupante ;
  - auprès d'une autorité administrative (DDCS-PP) ;
  - auprès d'une association.

  en application de l'article 434-3 du code pénal, pour tout citoyen ;
  en application de l'article 40 du code de procédure pénale, pour tout agent public.
- **tenir compte des signaux** que la victime pourrait exprimer, sans nécessairement le verbaliser. **En aucun cas, vous ne devez les banaliser ou les sous-estimer.**

JE SUIS **ENCADRANT SPORTIF** : **QUELS RÉFLEXES** DOIS-JE ADOPTER **VIS-À-VIS** DES **MINEUR(E)S ?**

DOUCHES ET VESTIAIRES

- Respecter la sphère privée, la dignité et la pudeur de chacun.
- S'il n'y a qu'une douche et un vestiaire pour les jeunes et les encadrants, les utiliser à tour de rôle, adultes et enfants jamais ensemble.
- Ne pas aller dans les vestiaires avec des pratiquants. Dans tous les cas, frapper et s'annoncer avant d'entrer.
- Rappeler aux sportifs que participer à se doucher collectivement après l'activité n'est pas une obligation et qu'ils ne sont pas obligés de se dévêtir totalement dans un vestiaire.
- Interdire les prises de vues, photos ou vidéo.

HÉBERGEMENT

- Loger séparément d'une part encadrants, sportifs, et d'autre part garçons et filles.
- Interdire la présence à toute personne non autorisée dans les chambres ou dans les bâtiments.

TRANSPORTS

- Éviter de véhiculer un pratiquant seul.

CONTACTS ET MARQUES D'AFFECTION

- Montrer clairement ses intentions en limitant les contacts à des endroits « sûrs » tel que les mains, les épaules.
- Éviter toute attitude ambigüe dans la relation éducateur-pratiquant (cadeaux...).

CONVERSATIONS PRIVÉES

- S'assurer d'un accès visuel pour les personnes de l'extérieur, se questionner sur les limites entre « confiance » et « abus de confiance ».
- Interdire le bizutage ou tout acte dégradant.

LES **SIGNAUX DE DÉTRESSE** À REPÉRER

COMPORTEMENTS DE REPLI

- Perte de confiance en soi et envers les autres.
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive.
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation).
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur, du personnel de la structure, des autres sportifs.
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi.
- Comportements autodestructeurs.
- Propos suicidaires.
- Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...).
- Baisse de performance.

COMPORTEMENTS EXCESSIFS

- Surinvestissement ou abandon.
- Boulimie ou anorexie.
- Sur-habillement du sportif.
- Comportement inadéquat (provocation...) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné.

QUI CONTACTER ?

VICTIMES MINEUR(E)S

- Le **119** « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit)

VICTIMES MAJEUR(E)S

- **3919** « Violences Femmes Info » - Gratuit
- Site gouvernemental - Arrêtons les violences **https://arretonslesviolences.gouv.fr/**
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur : **https://www.service-public.fr/cmi**

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

- Association Colosse aux Pieds d'Argile
  Tél. : **07 50 85 47 10** - E-mail : **colosseauxpiedsdargile@gmail.com**
  Site : **http://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/**
- Association La Voix De l'Enfant
  Tél. : **01 56 96 03 00** - E-mail : **info@lavoixdelenfant.org**
  Site : **http://www.lavoixdelenfant.org**
- Association Les Papillons - Tél. : **06 33 53 69 74**
  Site et contact : **https://www.associationlespapillons.org/contact**
- Comité Éthique et Sport - Tél. : **06 14 42 01 74**
  Site et contact : **http://www.ethiqueetsport.com/contact/**
- Le Comité National Contre le Bizutage
  Tél. : **06 07 45 26 11** ou **06 82 81 40 70** ou **06 07 76 93 20**
  Site : **http://www.contrelebizutage.fr/contact.php**

SI VOUS ÊTES AGENT DE L'ÉTAT DANS LES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS ET FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET QU'UN FAIT DE CETTE NATURE EST PORTÉ À VOTRE CONNAISSANCE :

▸▸ **saisir immédiatement** le Procureur de la République sur la base de l'article 40 du Code de Procédure Pénale (CPP) via un signalement. Afin d'être exploitable, ce signalement doit être établi par écrit, son auteur et le service dont il dépend, identifiés, et le contenu du signalement doit être le plus précis possible (état civil de la victime, adresse de son domicile, identité de l'auteur présumé des faits, éléments de contexte sur la révélation des faits), sans empiéter sur l'enquête à venir. Si les faits sont révélés par la victime, il convient de recueillir ses déclarations et de les retranscrire telles quelles, sans les modifier ou saisir la CRIP du département en lui transmettant une information préoccupante ;

▸▸ **engager une procédure administrative** : afin de vérifier la réalité des faits suite à un signalement (direct ou indirect), mise en place d'une enquête administrative par la DDCS/ DDCSPP (représentant du Préfet). Il convient de préciser que le recueil de la parole nécessite des compétences spécifiques. Aussi, un accompagnement in situ par des personnes ressources qualifiées est requis dans l'intérêt de la victime (cf. liste des associations ci-dessus). Le Préfet (via la DDCS ou DDCSPP) pourra alors prendre un arrêté d'urgence motivé et valable pour une durée limitée à six mois ;

▸▸ **informer la direction des sports** des procédures engagées à l'adresse suivante : **signal-sports@sports.gouv.fr**

S'INFORMER

Pour plus de précisions sur les procédures, vous pouvez vous reporter au Vade-Mecum réalisé par le ministère des Sports à l'usage des services déconcentrés, des fédérations sportives et des établissements publics de formation dans le domaine du sport :

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_violsexsport2018_v2b.pdf

Le ministère des Sports met en place des outils à votre service : **http://sports.gouv.fr/** (rubrique Prévention/Ethique Sportive / Se documenter)

INFOS CLUBS

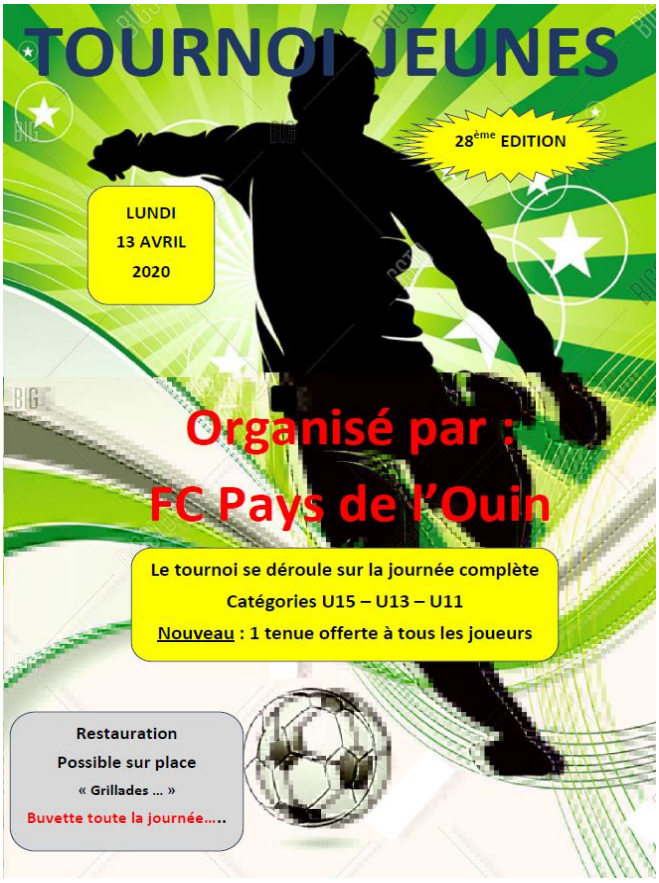

C.S. Venise Verte

Le Club Sportif de la Venise Verte est à la recherche d'un entraineur pour les saisons prochaines

Contact : Nicolas Pipet, 07 78 26 92 21

TOURNOI ANNUEL
L'ENTENTE SPORTIVE BOISME CLESSE

Madame, Monsieur
Chers amis sportifs,

L'Entente Sportive Boismé Clessé et ses éducateurs ont le plaisir de convier les jeunes joueurs licenciés en U11 et U13 ainsi que les U9 au tournoi qui aura lieu le **18 Avril 2020** au complexe sportif de Boismé.

Le samedi 18 Avril toute la journée, à partir de **10h00** pour les **U11-U13** et l'après-midi à partir de **13h30** pour les U9. Et se terminera vers **17h00** pour toutes les catégories.

Une pause restauration sera effectuée. Il y aura sur place de quoi vous restaurer avec notamment des sandwichs, des frites et divers boissons.

Nous vous informons qu'il est possible d'inscrire plusieurs équipes du même club (filles ou garçons). En plus de cette inscription, **une caution de 25€** vous est demandée lors de l'inscription et vous sera rendue à votre arrivée, le matin, au tournoi.

-U11-U13: Tarif par équipe : **30€** et **15€** la troisième équipe. Seulement 16 places dans chaque catégorie.
-U9 : Tarif par équipe : **20€** Tarif (2 équipes maximum par club). Seulement 12 places dans cette catégorie.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : esboismeclessefoot@gmail.com ou au 06-73-24-14-89.

Le déroulement de la journée vous sera remis dès votre arrivée au podium.

Réponse par courrier avec le coupon, la caution et le chèque d'inscription avant le 18 Mars 2020 à l'adresse : *Mme Bourreau Christelle 8 la Ménardière 79350 CLESSE* à l'ordre de *l'ESBC BOISME CLESSE*.

Toutes les équipes seront récompensées.

En vous attendant avec impatience, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

.....

Coupon d'inscription Réponse souhaitée avant le 18 Mars 2020

Nom du club : .....

Catégories : ☐ U9 Nombre d'équipe(s) : ..... x ... = ...
☐ U11 Nombre d'équipe(s) : ..... x ... = ...
☐ U13 Nombre d'équipe(s) : ..... x ... = ...

TOTAL = ...

AVENIR SPORTIF AIFFRES

TOURNOI DE FUTSAL
17 AVRIL 2020 - AIFFRES

40 € par équipe - max 8 pers - nombre d'équipe limitée

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE

Lot : jeux de maillot, textile, jambon et d'autres lots

Contact :
Pré-inscripton
06 11 55 87 63
Vincent Morisson

Challenge Sylvia Perceau

L'école de foot du F.C. AIRVO-ST-JOUIN est heureuse de vous inviter au « CHALLENGE SYLVIA PERCEAU » qui se déroulera le Vendredi 1er mai 2020.

Nous accueillerons les catégories U7* de 14h à 16h, *U9 et U11 début des rencontres à 10h. Les rencontres auront lieu sur le stade Maurice BARRET (près de la piscine d'Airvault).

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette manifestation, nous vous remercions de nous retourner le coupon d'engagement ci-joint accompagné du montant pour vos engagements avant le 5 avril 2020.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter un éducateur aux numéros suivants:

- CHAUVET Baptiste 06 74 02 77 84
- DUCAROIS Gilles : 05 49 63 40 49 ou 06 83 31 43 62
- GUERET Alain 06 88 98 74 57

Dans l'attente de vous compter parmi nous le Vendredi 1er mai 2020, nous vous souhaitons une excellente saison 2019-2020.

Amitiés sportives
Les éducateurs du FC AIRVO-ST-JOUIN

Challenge Sylvia Perceau

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Club : .....

Responsable : .....

Adresse : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

CATEGORIE U7 → ..... *équipe(s) X 20 euros =* .....

CATEGORIE U9 → ..... *équipe(s) X 25 euros =* .....
Equipe supplémentaire = ... *X 20 euros =* .....

CATEGORIE U11 → ..... *équipe(s) X 30 euros =* .....
Equipe supplémentaire = ... *X 20 euros =* .....

TOTAL = ☐

Vous pouvez préciser les adresses mail ou postale et les numéros de téléphone des responsables des différentes équipes au dos de cette feuille si vous souhaitez que le planning des matchs leur parvienne personnellement.

Merci de libeller les chèques à l'ordre du F.C. AIRVO-ST-JOUIN.

A renvoyer à l'adresse suivante: **Mr DUCAROIS Gilles**
La Guichardière
79600 TESSONNIERE

Le F.O.C. Vouilletais

organise la 6ième édition du

TOURNOI DE PALETS

Samedi 16 Mai 2020

RDV à la salle du Tennis Club de Vouillé (79)

Ouverture des inscriptions dès 17h

Début du tournoi à 18h

14€/EQUIPE

RESTAURATION & BUVETTE

A GAGNER:

JAMBONS

PLACES POUR PARCS D'ATTRACTIONS

LOTS DE BOUTEILLES

...

UN LOT POUR TOUS

Pré inscriptions auprès de Jérôme au 06.25.41.30.63

Association : THE F.O.C. VOUILLETAIS 11 allée des chardons 79230 VOUILLE
Sites Internet : https://thefocvouilletais.wixsite.com/futsal et
https://www.facebook.com/FOC.Vouilletais

L' US LEZAY ORGANISE SON TRADITIONNEL TOURNOI DE FOOT

RENDEZ – VOUS AU STADE DE LEZAY
ROUTE DE CHEF BOUTONNE 79120

U11 U13
30 MAI 2020
- 16 ÉQUIPES
- 8 JOUEURS + 2 REMPLAÇANTS

U 15
31 MAI 2020
- 8 ÉQUIPES
-11 JOUEURS
3 REMPLAÇANTS

35 € L' ENGAGEMENT , 60 € POUR 2 ÉQUIPES
ET 90 € POUR 3 ÉQUIPES ENGAGÉES

Possibilité de restauration sur place

Inscriptions et information auprès de
- Jean-Charles Ardouin : 06.70.34.93.77
Jean-Charles Vergnault :06.63.22.57.34
Ou par mail : jc_ardouin@yahoo.fr

LOTS POUR TOUS LES PARTICIPANTS

TOURNOI REGIONAL

SAMEDI 13 JUIN 2020

ANIMATION TOUT AU LONG DU TOURNOI

DES SURPRISES
DES CELEBRATIONS

MEGA TOMBOLA

CONCOURS JEU D'ADRESSE

Ils étaient présents l'année dernière:

9H30 / 17H00 — COMPLEXE SPORTIF DE BEAUVOIR / NIORT

U10 / U11
U12 / U13

- 4 TERRAINS à FOOT REDUIT
- 12 EQUIPES U11 et U13
- 1 CHALLENGE CLUB
- BELLES RECOMPENSES POUR TOUS
- BUFFET / BUVETTE

INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS: RAIMBERT CYRIL: 06 72 66 50 81
csbeauvoirfootball@gmail.com

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE L' US LEZAY ORGANISE SON 1ER TOURNOI FÉMININ

31 MAI 2020
U11/U13
FÉMININES
8 JOUEUSES +
2 REMPLAÇANTES

35 € L'ENGAGEMENT , 60 € POUR 2 ÉQUIPES ENGAGÉES

Possibilité de restauration Sur place

Inscriptions et information auprès de
Jean-Charles Ardouin : 06.70.34.93.77

LOTS POUR TOUTES LES PARTICIPANTES

TOURNOI U13 ET INTER-ESAT DE L'EVEIL FOOTBALL LE TALLUD

L'Eveil Football le Tallud est heureux de vous inviter à son premier tournoi U13.

Celui-ci aura lieu :

LE SAMEDI 06 JUIN 2020, de 10h à 17h au stade Félix Bréchoire du Tallud.

Notre tournoi se déroulera en parallèle de notre traditionnel tournoi INTER-ESAT (handisport).

Vous l'aurez donc compris, il s'agit de deux tournois séparés :

- Un tournoi U13
- Un tournoi handisport.

Les équipes seront composées de 10 joueurs (8 joueurs + 2 remplaçants) et le tournoi se déroulera sur l'ensemble de la journée.

(Restauration sur place).

TARIFS :

1 Equipe engagée	**30 Euros**
2 Equipes engagées	50 euros

Afin de faciliter l'organisation du tournoi, nous vous prions de nous retourner le coupon réponse avant le :

Le 23 MAI 2020.

L'engagement de votre club devra être accompagné du règlement (Chèque à l'ordre de « EVEIL FOOTBALL LE TALLUD »)

L'organisation du tournoi vous sera communiquée, ultérieurement.

S'agissant d'une véritable action citoyenne, nous comptons énormément sur votre présence !!!!

Mr BLOCH Théo
91 Rue du Sépoire
79200 PARTHENAY
06.30.59.53.85
eveilfootballletallud@orange.fr

NOM DU CLUB :

RESPONSABLE :	
ADRESSE	
TELEPHONE	
EMAIL	

PARTICIPERA A NOTRE TOURNOI	**OUI**	**NON**
NOMBRES D'EQUIPES		

Nous sommes impatients de vous recevoir ...